

26-04-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 26 AVRIL 2021 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Membres du conseil :

M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, la présidente et mairesse, Mme Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol.

196-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Municipalisation –Avenue du Parc et rue de la Perdrix;
4. Mandat d'architecture – Réaménagement du service d'urbanisme à la mairie;
5. Mandat d'architecture – Réfection et réaménagement du presbytère;
6. Octroi de contrat – Contrôle des matériaux – TP-PA01.11-2021 - Pavage station d'épuration;
7. Octroi de contrat – Pièces d'asphalte;
8. Adoption du Règlement 415-2021 modifiant le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;
9. Adoption du Règlement 416-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 556 723 \$ pour le projet de réfection du chemin de Saint-Norbert et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 2 556 723 \$;
10. Adoption du Règlement 417-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 367 580 \$ pour le projet de réfection de l'aqueduc des rues des Ormes et des Sources et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 367 580 \$;
11. Résultats d'ouverture des soumissions – TP-IN04.11-2021 - Octroi de contrat – Traitement de surface – Chemin de la Pointe-à-Roméo;
12. Embauche d'un journalier temporaire pour le Service des travaux publics;
13. Embauche du préposé aux parcs et installations;
14. Octroi de contrat – Réfection du terrain de baseball;
15. Demande d'aide financière au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021: Mandat au directeur général et autorisation de signature de la demande et de la convention d'aide;
16. Approbation des travaux subventionnés par le MTQ – Demande d'aide financière PAVL - Entretien routes locales (ERL);
17. Affichage d'une offre d'emploi – Technicien en loisirs;
18. Affichage d'une offre d'emploi – Poste étudiant en comptabilité;
19. Embauche de la secrétaire au Service d'urbanisme;
20. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse procède à la période de questions en répondant à la question reçue par écrit d'un citoyen.

197-2021

Municipalisation –
Avenue du Parc et
rue de la Perdrix

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement de l'avenue du Parc et la rue de la Perdrix ont été complétés à l'automne 2020;

SUITE DE LA RÉOLUTION 197-2021

CONSIDÉRANT la résolution 246-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'avenue du Parc et la rue de la Perdrix doivent être cédées à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour procéder à la municipalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

1. d'autoriser la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire à cette transaction;
2. de municipaliser l'avenue du Parc et la rue de la Perdrix (bleu) à compter de l'inscription au Registre foncier.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

198-2021
Mandat d'architecture –
Réaménagement du service
d'urbanisme

CONSIDÉRANT la création d'un poste de secrétaire au Service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement doit être revu pour inclure un nouveau bureau;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

SUITE DE LA RÉOLUTION 198-2021**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle d'octroyer le contrat de réaménagement du Service d'urbanisme à Hétu-Bellehumeur architectes estimé à 2 000 \$ avant taxes, selon les taux horaires suivants :

Alain Bellehumeur, architecte	140 \$
Pierre Hétu, architecte	140 \$
Jacques Bellemare, technicien senior	95 \$
Véronique Beaucage, architecte	85 \$
Audrey Asselin, technicienne	70 \$
Georges Engloner, technicien	65 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

199-2021

Mandat d'architecture –
Réfection et réaménagement du presbytère

CONSIDÉRANT QUE le presbytère constitue un endroit potentiel pour accueillir nos organismes et, qu'à cette fin, il doit être réaménagé afin de répondre aux normes et qu'il doit être adapté aux besoins de la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la toiture présente un problème d'étanchéité;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle d'octroyer le contrat de réaménagement du presbytère à Hétu-Bellehumeur architectes estimé à 9 000 \$ avant taxes selon les taux horaires suivants :

Alain Bellehumeur, architecte	140 \$
Pierre Hétu, architecte	140 \$
Jacques Bellemare, technicien senior	95 \$
Véronique Beaucage, architecte	85 \$
Audrey Asselin, technicienne	70 \$
Georges Engloner, technicien	65 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

200-2021

Octroi de contrat – Contrôle des matériaux – TP-PA01.11-2021 – Pavage de la station d'épuration

CONSIDÉRANT QUE le contrôle des matériaux du projet de pavage de la station d'épuration TP-PA01.11-2021 doit être effectué;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée selon le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Services EXP, pour le contrôle des matériaux du projet de pavage de la station d'épuration, pour un montant total de 1 725 \$ excluant les taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-PA01.11-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

201-2021

Octroi de contrat – Pièces d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'excavation en tranchée sont exécutés régulièrement dans les chemins pavés;

CONSIDÉRANT QUE des pièces d'asphalte sur le pavage existant sont réparées afin d'améliorer la surface roulante;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics n'a pas l'équipement et les ressources pour exécuter ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les pièces d'asphalte doivent être faites ponctuellement durant l'année;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée selon le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de mandater Asphalte Lanaudière inc. pour 23,75 \$/m² de pièces d'asphalte et Bellerose asphalte inc. pour 28 \$/m² de pièces d'asphalte afin de pouvoir faire les travaux dans un délai raisonnable et selon leur disponibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

202-2021

Adoption du Règlement
415-2021 modifiant le
Règlement 366-2018 sur
la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 415-2021 modifiant le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le projet de Règlement n° 415-2021 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 415-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

203-2021

Adoption du Règlement
416-2021 ayant pour ob-
jet de décréter une
dépense n'excédant pas
2 556 723 \$ pour la ré-
fection du chemin de
Saint-Norbert

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 416-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 556 723 \$ pour le projet de réfection du chemin de Saint-Norbert et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 2 556 723 \$;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le projet de Règlement n° 416-2021 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 416-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

204-2021

Adoption du Règlement
417-2021 ayant pour ob-
jet de décréter une
dépense n'excédant pas
367 580 \$ pour le projet
de réfection de l'aqueduc
des rues des Ormes et
des Sources

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 417-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 367 580 \$ pour le projet de réfection de l'aqueduc des rues des Ormes et des Sources

SUITE DE LA RÉOLUTION 204-2021

et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 367 580 \$;

CONSIDÉRANT l’avis de motion donné à la séance ordinaire du 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le projet de Règlement n° 417-2021 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 417-2021.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

205-2021

Résultats d’ouverture des soumissions - Octroi de contrat – TP-IN04.11-2021
Traitement de surface - Chemin de la Pointe-à-Roméo

CONSIDÉRANT QU’ un appel d’offres a été publié sur le SEAO le 29 mars 2021 et dans le journal l’Action, édition du 31 mars 2021, pour les travaux de traitement de surface du chemin de la Pointe-à-Roméo;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées à l’intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement, le 19 avril 2021 à 11 h, à la mairie, par Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, en présence de M. Élie Marsan-Gravel et M^{me} Marie-Hélène Gilbert

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avant taxes)
Franroc, division de Sintra inc.	114 411,00 \$
Les entreprises Bourget inc.	122 437,50 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Franroc, division de Sintra inc., pour les travaux de traitement de surface du chemin de la Pointe-à-Roméo, et ce, selon les indications mentionnées au cahier des charges n° TP-IN04.11-2021, pour un montant total de 114 411,00 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

206-2021

Embauche d'un
journalier temporaire
pour le Service des tra-
vaux publics

CONSIDÉRANT les besoins saisonniers grandissants au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le manque de main-d'œuvre suite au départ d'un chauffeur-opérateur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser l'embauche de M. Richard Fafard à titre de salarié temporaire, au poste de journalier à compter du 27 avril 2021, afin qu'il effectue divers travaux pour le Service des travaux publics. Sa rémunération est établie à 18,65 \$ de l'heure. Ce salaire sera ajusté à la hausse, au plus bas échelon qui procura une augmentation de salaire au journalier, lors de la signature de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

207-2021

Embauche du préposé
aux parcs et installations

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un préposé à l'entretien des parcs et plateaux sportifs pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser l'embauche de M. Steve Landry à titre de salarié temporaire au poste de préposé aux parcs et installations à compter du 3 mai 2021 et qu'il soit rémunéré au taux de 18,65 \$ de l'heure, selon l'échelon 4 de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

208-2021

Octroi de contrat – Ré-
fection du terrain de
baseball

CONSIDÉRANT QUE l'état du gazon sur le terrain de baseball se détériore depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Multi-Surface Giguère inc. et qu'ils réalisent annuellement les travaux sur le terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'octroyer le contrat de réfection du terrain de baseball à Multi-Surface Giguère inc. pour un montant de 5 520 \$ avant taxes.

SUITE DE LA RÉOLUTION 208-2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

209-2021

**Demande d'aide financière
au développement des
collections des biblio-
thèques publiques au-
tonomes 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à financer la totalité du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

1. de mandater le directeur général à produire une demande d'aide financière, au montant de 50 000 \$ à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications, à signer ladite demande et à y joindre tous les documents afférents;
2. d'autoriser le directeur général à signer le document de la convention d'aide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

210-2021

**Approbation des tra-
vaux subventionnés par
le MTQ – Demande
d'aide financière PAVL –
Volet Entretien des
routes locales (ERL)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien des routes locales (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 210-2021

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 163 348,62 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

211-2021

Affichage d'une offre
d'emploi – Technicien
en loisirs

CONSIDÉRANT QUE la résolution 313-2020 détaillant le remaniement organisationnel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail au sein du Service des loisirs, culture et vie communautaire a augmentée considérablement;

CONSIDÉRANT QU' un poste de technicien aux loisirs serait approprié;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de créer un poste de technicien aux loisirs et ensuite permettre au directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire de procéder à l'affichage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

212-2021

Affichage d'une offre
d'emploi – Poste étudiant
en comptabilité

CONSIDÉRANT un surcroît de travail en comptabilité;

CONSIDÉRANT QU' un poste étudiant serait approprié afin de pallier la charge de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le directeur général de procéder à l'affichage d'un poste étudiant en comptabilité pour la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

213-2021

Embauche de la secrétaire
au Service d'urbanisme

CONSIDÉRANT la résolution n° 120-2021 qui autorise le directeur du Service d'urbanisme de procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste de secrétaire;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Amélie Marci-Chartier a été retenue pour occuper le poste, suite au processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que:

SUITE DE LA RÉOLUTION 213-2021

1. Mme Amélie Marcil-Chartier soit embauchée à titre de secrétaire au Service d'urbanisme à compter du 10 mai 2021, à l'échelon 2, selon les dispositions de la convention collective en vigueur;
2. Madame Marcil-Chartier relève directement du directeur du Service d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

214-2021

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 10.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».